

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30833**

Intitulé

MC4 : Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Arrêté de création cosigné par les ministères de l'éducation nationale et des sports) Modalités d'élaboration de références : Commissions professionnelles consultatives	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de la mention complémentaire pourront viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Contextes professionnels :

Ecoles, établissements d'enseignement, associations et fédérations sportives scolaires

Monde sportif fédéral : Clubs sportifs - Comités départementaux - Ligue ou Directions Régionales - Centres de formation professionnels de clubs

Collectivités territoriales : Municipalités - Départements - Régions

Entreprises publiques et privées : Centres, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien - Espaces aquatiques, thalassothérapie -

Complexes hôteliers, hôtellerie de plein air - CSE : comités sociaux et économiques - EHPAD - Structures d'accueil pour public en situation de handicap - Entreprises publiques.

Les emplois cibles portent sur l'animation d'activités dans des structures de tout type, publiques ou privées, l'administration ou la gestion de projets ou d'organisations, la vente de prestations ou de services relatifs au secteur économique du sport.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1605 : Assistantat technique et administratif

G1204 : Éducation en activités sportives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme comprend trois unités certificatives dont les modalités d'évaluation sont précisées en annexe de l'arrêté de création du diplôme. Ces trois unités correspondent à trois blocs de compétences :

- Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice
- Mettre en œuvre un projet d'animation
- Gérer un projet dans le secteur du sport

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30833 - U1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice</p>	<p>Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter sa communication aux différents publics - Produire des écrits professionnels - Promouvoir les projets et actions de la structure <p>Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les attentes et les besoins des différents publics - Choisir les démarches adaptées en fonction des publics - Garantir l'intégrité physique et morale des publics <p>Contribuer au fonctionnement d'une structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se situer dans la structure - Situer la structure dans différents types d'environnements - Participer à la vie de la structure
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30833 - U2 - Mettre en œuvre un projet d'animation</p>	<p>Concevoir un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli - Définir les objectifs et les modalités d'évaluation - Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet <p>Conduire un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier les étapes de la réalisation - Animer une équipe dans le cadre du projet - Procéder aux régulations nécessaires <p>Évaluer un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils d'évaluation adaptés - Produire un bilan - Identifier les perspectives d'évolution
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30833 - U3 - Gérer un projet dans le secteur du sport</p>	<p>Assurer le cadrage d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer tout ou partie d'un cahier des charges - Planifier les étapes du projet et la logistique matérielle - Assurer la veille réglementaire et technique <p>Promouvoir un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et proposer une prestation annexe - Gérer les relations avec les partenaires - Participer à l'élaboration du plan de communication <p>Clôturer un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler et suivre les dysfonctionnements - Produire des états budgétaires et financiers - Participer à l'évaluation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur appartenant à l'Éducation Nationale et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>L'obtention de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » vaut équivalence avec l'ensemble des unités capitalisables 1 et 2 du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) ainsi qu'avec les exigences préalables à la mise en situation pédagogique de ce BP, spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques de la natation » ou « activités physiques pour tous », en fonction de la dominante choisie.</p> <p>L'obtention de l'ensemble des unités capitalisables 1 et 2 du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) ainsi que des exigences préalables à la mise en situation pédagogique de ce BP, spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques de la natation » ou « activités physiques pour tous », vaut équivalence avec la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif ».</p> <p>Les titulaires de l'unité capitalisable 1 du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport peuvent être dispensés à leur demande de l'épreuve 1 de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif ».</p> <p>Les titulaires de l'unité capitalisable 2 du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport peuvent être dispensés à leur demande de l'épreuve 2 de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif ».</p>	

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-160

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 avril 2018 portant création de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » et fixant ses modalités de délivrance.

1ere session d'examen 2019

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

ONISEP <http://www.onisep.fr>

Légifrance pour les textes réglementaires : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid47639/la-mention-complementaire-niveau-4.html>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :